

information une lettre patente sera émise, et elle vous sera transmise conformément à l'ordre de M. Lynch.

On est à préparer une lettre patente en faveur de R. B. Urmston à la place de la lettre patente faite au nom de R. B. Wimston, au sujet de qui on vous a écrit le 2 novembre dernier; cette lettre patente vous sera transmise au plus tôt que possible. Je puis dire que le retard éprouvé dans le présent cas est dû à ce que le commis entre les mains de qui l'affaire a été mise a été gravement atteint de l'épidémie qui règne en ce moment.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
P. B. DOUGLAS, *sous-secrétaire*.

A. M. C. DRINKWATER,

Secrétaire de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Montréal.

BUREAU DE LA COMMISSION DES TERRES FÉDÉRALES, WINNIPEG, 21 déc. 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 courant, renv. 82030, n° 4, contenant une liste indiquant les terres qui ont été acceptées par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'au 9 décembre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
J. R. BURPÉ, *secrétaire*.

Au secrétaire du département de l'intérieur, Ottawa.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DU SECRÉTAIRE, MONTRÉAL, 5 janvier 1888.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 31 décembre, j'ai l'honneur de vous informer que les terres pour lesquelles nous désirons que des lettres patentes soient émises, et le township dont le nom est, dites-vous, illisible dans ma lettre du 29 décembre, est le $\frac{1}{4}$ S. O., section 1, township 7, rang 17; à l'ouest du 1er méridien.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur.
C. DRINKWATER, *secrétaire*.

A. M. JOHN R. HALL, secrétaire, département de l'intérieur, Ottawa.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DU SECRÉTAIRE, MONTRÉAL, 9 janvier 1888.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 12 décembre, renv. n° 82030, n° 4, concernant les terres données en échange pour des portions de sections impaires transférées au Dr Meyer, au mois de décembre 1886, je vous fis connaître le choix de certaines parties de sections paires sur lesquelles le commissaire des terres et M. J. H. McTavish étaient tombés d'accord, et je vous faisais savoir qu'une fois ce choix approuvé par le département l'acte de radiation serait exécuté.

Il ne me semble pas avoir reçu de réponse; mais je constate que le 23 décembre 1887 des lettres patentes ont été émises en faveur de la compagnie pour les terres ainsi choisies, savoir: la $\frac{1}{2}$ N. de la section 2, township 14, rang 3, à l'ouest du 2me méridien; la $\frac{1}{2}$ S. de la section 12, township 14, rang 3, à l'ouest du 2me méridien; la $\frac{1}{2}$ E. de la section 14, township 15, rang 4, à l'ouest du 2me méridien.

Vous remarquerez que la quantité de terres échangées est une section et demie et non une demi-section, ainsi que vous le dites dans votre lettre du 12 décembre.

L'acte de radiation sera exécuté au retour du vice-président, dans quelques jours, et il vous sera expédié.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,
C. DRINKWATER, *secrétaire*.

A. M. JOHN R. HALL, secrétaire, département de l'intérieur, Ottawa.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DU SECRÉTAIRE, MONTRÉAL, 10 janvier 1888.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 23 décembre, n° 163,078, renv. n° 82,030 (4), j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la liste de terres que contenait la lettre en question, et pour lesquelles vous dites que des lettres patentes ont été